

# PLAN D'ACTION FOHBGI

**AVRIL 2008**

## **1. Consolidation et développement**

L'objectif général est de consolider la mise en place de la fédération en la dotant d'outils structurants qui faciliteront subséquemment son développement.

Priorités :

- Assurer une permanence salariée par l'embauche d'une personne au poste de direction générale;
- Ouvrir, s'il y a lieu, un local pour l'administration;
- Équiper la permanence d'outils de bureautique et de gestion, par l'achat d'équipements appropriés;
- Informer les OSBL d'habitation de l'existence d'une fédération représentant les OSBL d'habitation, de ses objectifs, de ses services, de son plan d'action et des conditions d'adhésion;
- Faire un inventaire des principaux besoins des OSBL membres et non membres afin de rejoindre les objectifs de la fédération et de proposer des interventions appropriées.

## **2. Mise en place d'un réseau pour les achats groupés**

Il est nécessaire d'outiller la fédération par la production d'une évaluation des besoins des OSBL d'habitation notamment quant aux achats groupés

Priorités :

- Établir les besoins d'achats groupés pour tous les membres;
- Évaluer les possibilités de desservir les membres plus éloignés;
- Établir un ordre de priorité dans le développement de ces services

### **3. Concertation et représentation**

La fédération doit se faire voir et se faire reconnaître comme interlocuteur régional en matière de logements sociaux. Elle doit aussi favoriser la concertation entre les intervenants oeuvrant sur le territoire.

Priorités :

- Représenter la fédération auprès de l'ARSSS du Bas St-Laurent et de la Gaspésie et les Îles;
- Représenter la fédération auprès de la CRE Bas St-Laurent et de la CRE de la Gaspésie et des Îles;
- Représenter la fédération auprès de la Société d'habitation du Québec;
- Informer les représentants politiques de la présence et du rôle de la fédération.

### **4. Financement**

La fédération devra assurer son financement en partie auprès de ses membres mais surtout auprès des programmes gouvernementaux qui s'appliquent en pareille matière.

Priorités :

- Établir un budget prévisionnel pour l'année à venir;
- Établir et percevoir les montants relatifs aux cotisations des membres ainsi que des partenaires régionaux et nationaux;
- Diversifier les sources de financement de la fédération